

Procès-Verbal

Séance du 06 février 2026

Séance : 19h05 – 20h30

Arrivée de BRARD Richard : 19h43

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes DANGER Marine, CHAILLAN Delphine

Mrs MESTRE Bastien, VIVICORSI Pierre-Louis, SABARLY Alain, BRARD Richard

Absent(s) excusé(s) : BEE Sébastien (pouvoir à VIVICORSI Pierre-Louis), KALUZA Véronique (pouvoir à CHABAUD Jean-Louis)

Absent(s) non excusé(s) : MADOUX Elie

Secrétaire de Séance : Mme DANGER Marine

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2025. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Ilot Nord** : Mme LECOMTE Léa, chargée de missions au sein de la CCAPV explique le projet de Résorption de l'Habitat Insalubre concernant l'ilot Nord. H2P a émit un avis favorable de principe pour la création de dix logements. Les bâtiments arrière seraient détruit et l'hôtel ainsi que la maison près de l'hôtel seraient réhabilités (logement allant de T1 bis au T4). Le montant prévisionnel du déficit opérationnel s'élève à 5 447 549 €, la commune va solliciter l'ANAH afin d'obtenir une aide d'un taux maximum de 70% et la région pour une aide au taux de 10%.
En cas de non-acquisition des financements pas de réalisation de travaux.
Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Acquisition parcelles H528 et H529** : considérant l'évolution des cessions de Mme GRANET, il s'avère aujourd'hui que sa maison sise H 159 est en vente dans sa totalité. Le Maire propose l'acquisition de la maison et de la parcelle adjacente (H 528) dans le but d'y faire la maison de santé (sous réserve des financements nécessaires).
Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Demande de subvention Maison de santé** : le projet de construction d'une maison de santé neuve sur la parcelle H528 a été modifié en partant sur une rénovation du bâti existant sur la parcelle H529. Les demandes de subvention

vont être déposées auprès de l'Etat, la Région et l'ARS, l'autofinancement serait de 20 %.

Mise au vote 0 contre, 0 abstention

- **Convention ACTEE+ :** signature d'une convention de reversement aux communes des aides du programme ACTEE +. Ce programme permet d'obtenir des financements pour le déploiement d'économie de flux, la réalisation d'études énergétiques, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre relatives à des projets de rénovation énergétique globale des bâtiments publics. La commune de Barrême a inscrit 3 opérations d'audit au dispositif. Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Convention de servitudes ENEDIS :** dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique une convention de servitudes avec ENEDIS doit être signée.
Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Paiement des dépenses d'investissement dans la limite des 1/4 du budget :** dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Cession d'une partie de la parcelle A351 au profit de la SCI HULLIAN :** la commune souhaite céder une emprise de la parcelle A351 d'environ 39m à la SCI HULLIAN pour un montant de 273.00€ soit 7.00€ le m². Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **RPQS eau et assainissement 2024 :** adoption des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024. Mise au vote 0 contre, 0 abstention.
- **D.I.A parcelle C 179 Gévaudan :** la commune va préempter sur la vente d'une parcelle sise à Gévaudan. Considérant que ladite parcelle fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation du PLUI dont les enjeux sont l'amélioration et la création d'espace public qualificatif en cœur du hameau.
Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Dissolution caisses de écoles :** considérant que la Caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plusieurs années et que ses missions peuvent être reprises directement par la commune. La Caisse de écoles sera dissoute à compter du 01/02/2026.
Mise au vote 0 contre, 0 abstention
- **Demandes de subventions agence de l'eau et du département :** afin d'optimiser le rendement des bassins de distribution d'eau potable des opérations sont envisagées. Ces dernières consistent en l'amélioration du traitement de l'eau avec mise en place d'une chloration gazeuse ainsi que l'installation d'outils de télégestion, supervision et enregistrement des données du réseau. Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'agence de l'eau et du département. Mise au vote 0 contre, 0 abstention.

- **Protection sociale complémentaire** : adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent (25.00€) qui adhèrera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation. Mise au vote 0 contre, 0 abstention.

Deux points ont été abordés en question diverses :

- **Prorogation jusqu'en décembre 2026 des délibérations concernant le cimetière communal.**
- **Validation d'un arrêté d'alignement.**